

contenu du message

de "APRILE Frederic PREF52" <frederic.aprile@haute-marne.gouv.fr>
à "Francois MARTINS" <franc.martins@wanadoo.fr>
date 07/05/19 14:53
objet Fwd: enquête publique Sud Vannier

Bonjour Monsieur Martins,

Veillez trouver ci-joint une nouvelle contribution en ligne.
Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement,

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquête publique Sud Vannier
Date : Tue, 7 May 2019 11:28:48 +0200
De : Frédéric PITOIZET <frederic.pitoizet@wanadoo.fr>
Pour : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis opposé au projet de parc éolien du sud vannier car celui-ci aura un impact non négligeable, voire inadmissible sur la faune et sur la qualité de vie des riverains.

En effet, dans ce projet :

- Au vue des enjeux faunistiques, il est nécessaire au promoteur d'instruire une demande de dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces protégées. En effet, le couloir de migration traversant le parc est qualifié d'enjeu modéré alors que 165 passages de milans royaux en migration post-nuptiale ont été comptabilisé. En 2014 le Préfet avait considéré que le passage de 72 milans royaux (en migration post-nuptiale) sur l'ensemble du parc Vannier-Amance (zone 4 fois plus grande), dans un couloir diffus, nécessitait la suppression de 3 éoliennes. Les éoliennes de Belmont, lieu principal de passage des milans royaux, doivent-être supprimées.
- Contrairement aux recommandations du SRE Champagne-Ardenne, qui recommande 200m de distance avec tout massif forestier, 6 éoliennes sont implantées à moins de 100m d'une lisière forestière
- L'étude d'impact est minorée. L'implantation des chemins et des postes de raccordement conduira à une destruction de la surface en prairie sèche plus importante que celle annoncée.
- Le projet de parc éolien Sud Vannier s'inscrit dans un territoire comprenant déjà 6 projets de parcs distants de moins de 12km. Au total, 68 éoliennes seront présentes dans un rayon de moins de 15 km. Ces parcs sont conçus sans concertation apparente, il n'y a aucune logique de structuration s'appuyant sur les lignes du grand paysage. Le cadre de vie, à l'échelle du territoire, sera saturé par cette prolifération incohérente de parcs éoliens. Qui a envie de voir une éolienne n'importe où il regarde.
- Le promoteur n'a pas fait de présentation du pré-projet à la population, comme cela s'est fait pour les autres projets. Il y a là, délibérément, un défaut d'information inacceptable. Cela est inadmissible au vu des enjeux encourus par tous.

Je vous prie Monsieur le commissaire, de prendre en compte autant l'intérêt des riverains, que de celui du promoteur (qui lui n'a qu'un intérêt financier).

Veillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Poinson-Lès-Fayl, le 7 Mai 2019.

Frédéric PITOIZET.